



Procès Verbal des élections portant renouvellement partiel du Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes de Paris

Elections du 26 septembre 2012

Le 26 septembre 2012 à 9 h 30, l'assemblée générale des électeurs s'est réunie au siège du Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes de Paris, 82-84 boulevard Jourdan, 75014 Paris, en vue de procéder au renouvellement partiel des membres du Conseil départemental.

1. Rappel du nombre de sièges à pourvoir :

Pour le collège des libéraux :

- 8 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat expirant en 2017 (scrutin principal)
- 8 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat expirant en 2017 (scrutin principal)
- 7 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat expirant en 2014 (scrutin complémentaire)

2. Ouverture de la séance

Election du bureau de vote :

Monsieur Ludwig SERRE, Président du Conseil Départemental de Paris a ouvert la séance à 9h30 et a invité l'assemblée des électeurs présents à élire un Bureau de vote composé d'un Président et de deux assesseurs. Ont été élus :

- Philippe COCHARD en qualité de Président du bureau de vote ;
- Odile SANDRIN et Eric CHARUEL en qualité d'assesseurs.

Les votes parvenus par correspondance, relevés dans une boîte postale prévue à cet effet par un huissier de justice, ont fait l'objet d'un émargement sur la liste électorale.

461 enveloppes ont été relevées dans la boîte postale. 4 n'étant pas nominativement identifiées, 23 ne comportant pas de signature : ces 27 enveloppes n'ont pas été prises en compte. 434 enveloppes de correspondance valides contenant les enveloppes les votes ont été placées dans une urne scellée et remise au Président du bureau de vote accompagnée de la liste des électeurs ayant voté par correspondance.

Le scrutin a été ouvert par le Président du bureau de vote à 9 h 30.

Le Président du bureau de vote a fait constater qu'une deuxième urne était vide et l'a scellée.

Il a ensuite été procédé au vote.

A 13 h 30, le Président du Bureau de vote a annoncé la fin du scrutin, conformément aux indications portées sur les convocations.

L'urne contenant les votes parvenus par correspondance est ouverte, les enveloppes de correspondance sont ouvertes et les enveloppes contenant les bulletins de vote sont placés dans l'urne.

L'urne contenant les votes effectués sur place est ouverte, les 7 enveloppes qu'elle contenait sont regroupées avec les votes par correspondance dans l'autre urne.

3. Dépouillement

Le dépouillement a eu lieu sans désemparer en séance publique.

4. Résultats

Nombre d'inscrits : 2796

Nombre de votants : 468

Nombre de bulletins blancs et nuls : 42

Nombre de suffrages exprimés : 426

Nombre de voix obtenu par chacun des candidats

BLAUGY	Aurélie	205
DUFOUR	Xavier	197
ROLLAND	Jocelyne	185
BARILLEC	Fabrice	182
SROUR	Frédéric	179
CABIN	Claude	175
DUFFRIN	Marie-Françoise	174
PROTHON	Thomas	173
DUMAS	Romain	171
TESSUTO	Sébastien	169
BLATZ	Nicolas	166
SIMEON	Clémentine	166
RICCIARDI	Jean-Christophe	164
GALLAND	Clément	159
ABRIC	Pierre	158
GHNASSIA RENAMBOT	Florence	156
GHOSSOUB	Patrick	153
MALTHETE	Laurent	153
LEMAITRE	Jean-Pierre	131
NATAF R BIBO	Lynda	126
DHIMENE	Hamid	123
LAFOND	Philippe	123
KERVADEC	Alain	121
POCHARD	Jean-Philippe	118
GBAGUIDI HOUEHANOU	Rodolphe	117
LAPORTE	Jean-Charles	116
BARBAUD	Frédéric	113
SALAUN	Patrick	110
DAUZAC	Christophe	108
BECUWE	Brigitte	107
MIMOUN	Dinah	102
NASR	Georges	100
RUSTICONI	Michel	95
TACHIBANA	Shotaro	95
BESSE	Jean-Louis	79
JOSEPH	Thierry	40

Sont déclarés membres titulaires élus au scrutin principal, avec une durée de mandat expirant en 2017 :

BLAUGY	Aurélie
DUFOUR	Xavier
ROLLAND	Jocelyne
BARILLEC	Fabrice
SROUR	Frédéric
CABIN	Claude
DUFFRIN	Marie-Françoise
PROTHON	Thomas

Sont déclarés membres suppléants élus au scrutin principal, avec une durée de mandat expirant en 2017 :

DUMAS	Romain
TESSUTO	Sébastien
BLATZ	Nicolas (au bénéfice de l'âge)
SIMEON	Clémentine
RICCIARDI	Jean-Christophe
GALLAND	Clément
ABRIC	Pierre
GHNASSIA RENAMBOT	Florence

Sont déclarés membres suppléants élus au scrutin complémentaire, avec une durée de mandat expirant en 2014 :

MALTHETE	Laurent (au bénéfice de l'âge)
GHOSSOUB	Patrick
LEMAITRE	Jean-Pierre
NATAF R BIBO	Lynda
DHIMENE	Hamid
LAFOND	Philippe
KERVADEC	Alain

5. Réclamations / décisions prises par le bureau de vote / incidents :

Aucune réclamation n'a été soulevée par l'ensemble des personnes présentes tout au long des opérations de vote, lesquelles ont été réalisées intégralement en présence de Maître VIGNAT, Huissier de Justice.

Le présent procès-verbal est établi et les résultats sont proclamés par le Président du Bureau de vote. L'assemblée est déclarée close après proclamation des résultats à 19 h 00.

Sont annexés au présent procès verbal, les bulletins de vote dont la validité est contestée ou refusée.
Fait à Paris le 26 septembre 2012, à 19 h 00.

**Le Président du Bureau de vote
Philippe COCHARD**



**Odile SANDRIN
Assesseur**



**Eric CHARUEL
Assesseur**

